



PROCÈS VERBAL

| | |
|---|-------------------|
| Date de la convocation : | 25 septembre 2024 |
| Date d'affichage : | 25 septembre 2024 |
| Nombre de délégués titulaires en exercice : | 16 |
| Nombre de délégués titulaires présents : | 11 |
| Nombre de délégués excusés : | 3 |
| Nombre de délégués absent : | 2 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votes : | 14 |

Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le premier octobre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale - 133 Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Nouare KISMOUNE, Président.

Etaient présents :

Communauté de communes

| | |
|-------------------|--|
| Val Vanoise : | Jean-Marc BELLEVILLE, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN, Florence SURELLE |
| HAUTECOUR : | Joseph SELLIER |
| LES BELLEVILLE: | Dominique DUNAND, Romain SOLLIER |
| MOUTIERS : | Nouare KISMOUNE, |
| SAINTE MARCEL : | Sébastien SAVOV, Eric SUINO |
| SALINS-FONTAINE : | Alain CULLET |

Etaient excusés :

Communauté de communes

| | |
|-------------------|---|
| Val Vanoise : | Jean-Yves PACHOD (pouvoir à Jean-Marc BELLEVILLE) |
| MOUTIERS : | Florence SCARPETTA (pouvoir à Nouare KISMOUNE) |
| SALINS-FONTAINE : | Stéphane PORTHEAULT (pouvoir à Alain CULLET) |

Etaient absents :

Communauté de communes

| | |
|---------------|-----------------|
| Val Vanoise : | Gabriel BLANC |
| HAUTECOUR : | Florian PABOEUF |

ORDRE DU JOUR

1. Nomination secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024
3. Information des décisions prises par le Président en vertu de sa délégation
4. Installation d'un nouveau délégué, Alain Claude CULLET, suite à la démission de Jean-Maurice MATHELET de son mandat de représentant au Syndicat Mixte des Dorons
5. Approbation du Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) au titre de l'année 2022 et 2023
6. Approbation de la répartition des contributions 2024 des communes membres du Syndicat des Dorons
7. Approbation des conventions individuelles de mise à disposition des agents de la CCCT
8. Informations et questions diverses
 - a. Point sur la gouvernance du Syndicat Mixte des Dorons
 - b. Date du prochain Comité syndical
 - c. Proposition de mise en place d'une surtaxe assainissement
 - d. Campagne de sensibilisation des micropolluants dans le réseau d'assainissement

Début de la séance : 18 heures

1. Nomination secrétaire de séance

Monsieur Joseph SELLIER est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

Monsieur Thierry MONIN fait remarquer que les délibérations du procès-verbal ne sont pas identiques aux délibérations envoyées à la préfecture.

Madame Emmanuelle YOUINOU explique que le contenu du procès-verbal est identique à la synthèse mais avec l'ajout des échanges des élus. Les délibérations envoyées portent les corrections des échanges.

Monsieur Thierry MONIN demande à ce que les noms des votants soient ajoutés au procès-verbal.

Après corrections, le procès verbal est approuvé.

3. Information des décisions prises par le Président en vertu de sa délégation

| Date | Tiers | Objet | Montant TTC |
|------------|---------------------|-----------------------|-------------|
| 20/06/2024 | ROUSTAIN MAÇONNERIE | Travaux fissures STEP | 2376 € |

Lecture est faite

4. Installation d'un nouveau délégué, Alain Claude CULLET, suite à la démission de Jean-Maurice MATHELET de son mandat de représentant au Syndicat Mixte des Dorons

Monsieur Nouare KISMOUNE informe les élus de la démission de Monsieur Jean-Maurice MATHELET pour raison professionnelle et présente Monsieur Alain Claude CULLET, élu et maire-délégué de Salins Fontaine.

5. Approbation du Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) au titre de l'année 2022 et 2023

Le point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la prochaine séance.

6. Approbation de la répartition des contributions 2024 des communes membres du Syndicat des Dorons

Le Président rappelle que les contributions des communes membres pour la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat ont été calculées selon une clef de répartition définie par le groupe de travail réuni à deux reprises depuis le précédent et approuvé à l'unanimité par délibération n° DOR08-2023 du conseil syndical du 27 juin 2023.

Le Président applique la nouvelle clé de répartition validée établie en fonction des volumes facturés aux abonnés du service assainissement en m³ en prenant la moyenne sur 5 ans à partir de N-2.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | MOYENNE N-2 à N-6 | % |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------------|--------|
| LES BELLEVILLE VILLARLURIN | 7 675 | 10 614 | 10 613 | 10 614 | 10252 | 9 953,60 | 1,14% |
| HAUTECOUR | 7 875 | 7 021 | 8 523 | 8 523 | 8 264 | 8 041,20 | 0,92% |
| MOUTIERS | 159 789 | 210 733 | 193 856 | 178 120 | 185 905 | 185 680,60 | 21,20% |
| SAINT MARCEL | 15 756 | 15 756 | 15 756 | 15 756 | 15 756 | 15 756,00 | 1,80% |
| SALINS LES THERMES | 60 671 | 53 724 | 45 344 | 45 344 | 51 186 | 51 253,80 | 5,85% |
| BRIDES LES BAINS | 136 743 | 123 433 | 108 590 | 95 700 | 107 261 | 114 345,40 | 13,06% |
| COURCHEVEL LA PERRIÈRE | 72 372 | 67 629 | 55 924 | 67 629 | 44 333 | 61 577,40 | 7,03% |
| MERIBEL LES ALLUES | 470 012 | 452 893 | 421 999 | 386 697 | 414 050 | 429 130,20 | 49% |
| TOTAL | | | | | | 875 738,20 | 100% |

Le tableau des contributions 2024 proposées est le suivant :

| Commune | moyenne en pourcentage sur 5 ans (N-2 à N-6) | MONTANTS 2024 |
|--|---|------------------|
| LES BELLEVILLE VILLARLURIN | 1,14% | 2 273,19 € |
| HAUTECOUR | 0,92% | 1 836,44 € |
| MOUTIERS | 21,20% | 42 405,50 € |
| SAINT MARCEL | 1,80% | 3 598,34 € |
| SALINS-FONTAINE | 5,85% | 11 705,28 € |
| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE | 69,09% | 138 181,25 € |
| | 100,00% | 200 000,00 € |

Cet exposé entendu, il est proposé au Comité syndical d'approuver l'établissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'établissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat selon une clef de répartition des contributions des communes membres en fonction des volumes facturés aux abonnés du service assainissement en m³ en prenant la moyenne sur 5 ans à partir de N-2.

Monsieur Thierry MONIN informe l'assemblée que les élus de la Communauté de communes Val Vanoise voteront contre cette délibération et qu'elle fera objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Monsieur Romain SOLLIER souhaite connaître la raison.

Monsieur Thierry MONIN explique que tant que la représentation des élus au sein du comité syndical n'a pas été revue la CCVV n'approuve plus les délibérations du syndicat des Dorons.

Monsieur Nouare KISMOUNE confirme aux élus que les statuts et le quota des représentants sera revue dans un délai d'un an dans le cadre des changements de la compétence eau et assainissement.

| | | |
|--------------------|--|--------------------------|
| Pour : 9 | Contre : 5 <i>Jean-Marc BELLEVILLE et son pouvoir de Jean-Yves PACHOD, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN, Florence SURELLE</i> | Abstention : 0 |
|--------------------|--|--------------------------|

7. Approbation des conventions individuelles de mise à disposition des agents de la CCCT

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 24 juin 2021, les membres du "Syndicat du Bassin des Dorons" approuvaient les conventions individuelles de mise à disposition de certains agents de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Il précise par ailleurs que ces conventions, de portée individuelle, concernaient les postes de DGS, DST, secrétariat, comptabilité et commande publique mais qu'à ce jour, compte tenu des mouvements de personnel et dans un souci de régularisation et de bonne organisation des services jusqu'au 31 décembre 2024, il convient d'apporter certaines modifications aux conventions existantes.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose :

- ❖ De reprendre de façon rétroactive les conventions déjà existantes suivantes et de les prolonger jusqu'à la fin de l'année 2024, soit :
 - La DGS : de façon rétroactive du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024
 - La gestionnaire comptable de façon rétroactive du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
 - La secrétaire administrative de façon rétroactive du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
- ❖ D'étendre la mise à disposition de personnel au service des ressources humaines pour la réalisation des paies du "Syndicat Mixte des Dorons" et de l'appliquer de façon rétroactive, soit :
 - Un gestionnaire paie, de façon rétroactive du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
 - Un gestionnaire paie de façon rétroactive du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024

et présente les projets de conventions individuelles portant sur ces postes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 61

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, article 35-1, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE les conventions individuelles de mise à disposition présentées, à savoir :

- La DGS : de façon rétroactive du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024
- La gestionnaire comptable de façon rétroactive du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
- La secrétaire administrative de façon rétroactive du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
- Un gestionnaire paie, de façon rétroactive du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Un gestionnaire paie de façon rétroactive du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024

AUTORISE le Président à signer les présentes conventions

CHARGE le Président de l'exécution de ces conventions

DIT qu'une nouvelle procédure de mise à disposition des services supports administratifs de la CCCT devra être proposée à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur Thierry MONIN s'étonne de la rétroactivité des conventions et souhaite savoir pourquoi la quotité des gestionnaires de paie est à 18 heures mensuelles et concerne 2 agents ?

Monsieur Eric SUINO s'interroge également.

Madame Emmanuelle YOUINOU explique que pour assurer la continuité du service deux gestionnaires de paie sont mis à disposition. Un agent à hauteur d'une moyenne de 10 heures mensuelles et un deuxième agent d'une moyenne de 8 heures mensuelles. Elle propose de présenter le récapitulatif des horaires effectués par les agents au début de l'année.

| | | |
|---------------------------|---|---------------------------------|
| Pour : 9 | Contre : 5 Jean-Marc BELLEVILLE et son pouvoir de Jean-Yves PACHOD, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN, Florence SURELLE | Abstention : 0 |
|---------------------------|---|---------------------------------|

8. Informations et questions diverses

- a. Point sur la gouvernance du Syndicat Mixte des Dorons

Monsieur Nouare KISMOUNE précise encore une fois que les statuts seront retravaillés y compris la représentation des communes dans les mois qui viennent.

Il espère d'ici là que le syndicat avance dans une atmosphère de travail serein.

Monsieur Thierry MONIN insiste sur le fait que la représentation des communes n'est pas égale au pourcentage des attributions financières. La CCVV retire les recours dès que ce point a été réglé.

Monsieur Jean-Marc BELLEVILLE souhaite plus de coopération entre les communes.

- b. Date du prochain Comité syndical

Il est proposé le 28 novembre 2024 à 18 heures.

- c. Proposition de mise en place d'une surtaxe assainissement

Dans le cadre de la réforme de la taxe assainissement, il est proposé de mettre en place cette surtaxe d'assainissement. La taxe sera facturée aux usagers et reversée par les communes au syndicat des Dorons. Cette taxe remplace les contributions des communes votées chaque année.

Monsieur Thierry MONIN constate que c'est encore une fois les usagers qui seront mis à contribution.

Les élus sont favorables à la mise en place de cette taxe. La délibération sera proposée lors du prochain comité syndical.

- d. Campagne de sensibilisation des micropolluants dans le réseau d'assainissement

Monsieur Nicolas CHAMPOUSSIN présente les plaquettes d'information des

micropolluants aux élus. Il informe les élus de la possibilité des ateliers de sensibilisation avec un animateur de Véolia. Les communes intéressées peuvent contacter Monsieur Champoussin directement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h40

Le secrétaire de séance,

Joseph SELIER



Le Président,

Nouane KISMOUNE

